Déclaration liminaire FS SMBI

L'UNSA salue l'ouverture de cette FS dédiée au SMBI, réclamée par l'ensemble de la parité syndicale.
Tout d'abord, nous nous sommes satisfaits de voir la mise à disposition du service d'un moyen de contrôle sophistiqué même avec quelques retards certain et prévisible à l'allumage.
L'UNSA rappelle que ce moyen devait être livré au premier semestre 2024, soit un an de retard.

Avant tout, nous tenons à rappeler quelques éléments de contexte qui devraient tous nous éclairer afin d'éviter les écueils du passé. En effet, un GT sollicité par les OS s'est tenu le 18/04/2023 sur ce sujet avec votre prédécesseur en suite de plusieurs réunions tenues localement au sein de la BSE de Baie-Mahault, à laquelle aucun représentant du personnel n'était convié.
D'ailleurs, ces réunions n'ont pas été plus productives que le GT, car les informations dont disposaient les partis à ce moment n'étaient même pas parcellaires.
Comment discuter avec des éléments flous dans un cadre encore plus flou ?
Par ailleurs, l'UNSA ne pourra s'abstenir de revenir sur sa demande proposée en 2018, au moment du passage de M. DARMANIN, d'équipement du port de Jarry d'un SYCOSCAN.
En effet, ce matériel aurait été bien plus adapté pour un contrôle en profondeur des conteneurs à la différence des capacités techniques offertes par le SMBI.
Qu'est-il sorti de ce GT ? Rien, si ce n'est de constater une impréparation flagrante et un aveu d'impuissance dans les échanges avec le GPMG. Cette conclusion a conduit la Douane a se placer sous l'autorité du Préfet pour être entendue et prise en considération par l'autorité portuaire. Il y a donc fort à parier que la situation n'a guère évolué.
D'autre part, l'UNSA s'interroge sur la réelle écoute offerte par les autorités portuaires au référent portuaire douanier. Cela demeure un point d'achoppement qui aura sans doute obéré l'efficacité des échanges pour définir des zones des contrôles diverses.
L'UNSA rappelle qu'historiquement la maîtrise des ports et des aéroports appartient à la Douane.
Et cela, il serait bon de la rappeler à nos partenaires.
Pour arriver au sujet qui nous réunit aujourd'hui, l'UNSA réclame une réelle association des représentants des personnels à la mise en service de ce nouvel outil. La réussite de l'intégration de ce nouveau moyen de contrôle au sein de l'unité SU de Baie-Mahault et dans le paysage douanier de Guadeloupe requiert un haut niveau de communication et d'échange à 360°.
Néanmoins, nous comprenons qu'il y a parfois une nécessité à aller vite pour saisir des opportunités fugaces mais la précipitation n'est jamais très bonne conseillère.
L'UNSA demande qu'au moins un point régulier trimestriel soit proposé aux OS sur le déploiement du SMBI. En effet, cette méthode consistant à convoquer des instances pour nous délivrer des éléments tout ficelés n'est pas en faveur d'un dialogue social de qualité et ne permet de poser des réflexions de fond, ni d'offrir les meilleures conditions de travail à nos collègues.
Pour ce faire, l'UNSA exige :
- une présentation du matériel et de sa doctrine d'emploi,
- une présentation des mesures prises par l'Administration en faveur de la santé, sécurité et conditions de travail des agents,
- une exposition des conditions de rémunérations spécifiques et leurs règles d'octroi,
- et une démonstration d'utilisation dans les conditions du réel à terme pour permettre aux représentants du personnel de constater l'efficacité des mesures adoptées.

L'UNSA veut toujours se montrer comme un partenaire pour mener à la réussite des projets innovants ; mais encore faut-il nous en donner les moyens.

À Basse-Terre, le 26 juin 2025